

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2391

8 décembre 2009

SOMMAIRE

ABS Luxembourg S.à r.l.	114734	Lloyd Immobilien Aktiengesellschaft S.A.	114751
Accenture SCA	114742	Lloyd Immobilien Aktiengesellschaft S.A.	114761
Advent Clinic (Luxembourg) S.à r.l.	114749	Lombard Media Sàrl	114763
Advent Miro (Luxembourg) Top Holding S.à r.l.	114743	Londinium Investments Luxembourg S.à r.l.	114752
Advent Monext Luxembourg S.C.A.	114743	Ludwig Consult S.à r.l.	114763
Alu Holdings S.à r.l.	114734	Luxicon S.à r.l.	114751
A Pro-Peau	114762	Meridiam Infrastructure Managers S.à r.l.	114743
Aviva Investors Portefeuille II	114727	Naturalenergie Ferschweiler S.A. SPF ..	114729
Aviva Investors Portefeuille II	114727	Naturenergie Invest S.A.	114729
Bati-Lux-Décor S.à r.l.	114761	Novertec S.A.	114768
Boulangerie Molitor S.à r.l.	114766	OI-Perfume S.A.	114742
Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l.	114738	Pacolux S.A.	114763
B & S Engineering Sàrl	114766	P. & I. S.C.I.	114738
B&S Vertriebsagentur	114748	Project by Casa Nova	114726
Centre de Télécommunications et Téléinformatiques Luxembourgeois	114768	Promilux S.A.	114727
Corrosion Services Consultant S.A.	114737	Promocom	114768
Delamare Luxembourg S. à r.l.	114738	Quotapart Holding S.A.	114741
Ecau	114732	Quotapart Holding S.A.	114726
Edelweiss Group S.A.	114763	Red 1 S.à r.l.	114746
Edipresse International Sàrl	114732	REIP P-second S.à r.l.	114751
Effepi S.A.	114761	Rouka Industrielle Holding S.A.	114742
Element Six Abrasives S.A.	114748	Sky Art & Photography, Luxembourg Model Award, Luxembourg Model Management, Junior Model Award, Miss Personality Luxembourg, Mister Personality Luxembourg	114722
Eurolieum S.à.r.l.	114743	Smurfit Luxembourg Partner S.à r.l.	114729
Getronics PSF Luxembourg	114737	Société d'Expertise Automobiles Luxembourgeoise S.A.	114742
HAWK Group S.A.	114748	Socomar S.A.H.	114726
Heddon International Holding S.A.	114767	SO.DE.CO. Lux Holding S.A.	114761
International Publishing & Promotors ...	114763	Tuomi IT S.A.	114743
Joclote S.A.	114729	Wolff-Weyland Noerdange S.A.	114746
Kars Sàrl	114747		
Kiekert Luxco S.à r.l.	114741		
LAFI Luxembourg S.à r.l.	114746		
L.C. Buro'tic S.A.	114737		
Le Clos des Grands Crus S.à r.l.	114766		

Sky Art & Photography, Luxembourg Model Award, Luxembourg Model Management, Junior Model Award, Miss Personality Luxembourg, Mister Personality Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4776 Pétange, 40, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg F 8.148.

Satzung des gemeinnützigen Vereins „Sky Art & Photography“

STATUTEN

Zwischen den Unterzeichnenden

1. Hurt Jeff, geboren am 22. Januar 1983, 56, rue Carnot, F-54190 Villerupt
2. Hurt-Hildgen Sonja, geboren am 18. August 1961, 40, rue Michel Rodange L-4776 Pétange
3. Hurt Michel, geboren am 2. September 1956, 40, rue Michel Rodange, L-4776 Pétange

wird ein gemeinnütziger Verein gegründet, dessen Rechtsverhältnisse durch das Gesetz vom 21. April 1928 über die gemeinnützigen Vereine und die gemeinnützigen Stiftungen in der (jeweils gültigen) abgeänderten Fassung (Loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif (teile quelle a été modifiée)) sowie durch die vorliegende Satzung geregelt werden.

§1. Art, Name, Sitz und Dauer.

1.1 Der Verein ist ein gemeinnütziger Verein im Sinne des „Titre 1^{er}“ des Gesetzes vom 21. April 1928 über die gemeinnützigen Vereine in der (jeweils gültigen) abgeänderten Fassung (Loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif (teile quelle a été modifiée)). Er führt den Namen "Sky Art & Photography", nachstehend der Verein genannt. Außerdem sollen die Namen „Luxembourg Model Award“, „Luxembourg Model Management“, Junior Model Award“, „Miss Personality Luxembourg“ sowie „Mister Personality Luxembourg“ dem Verein ebenfalls unterstehen.

1.2 Der Verein hat seinen Sitz in: 40, rue Michel Rodange, L-4776 Pétange. Der Sitz kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates an einen beliebigen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

1.3 Der Verein ist für unbefristete Dauer gegründet.

§2. Zweck.

2.1 Zwecke des Vereins sind die Schaffung einer Gemeinschaft in Luxemburg und nahem Ausland mit Interesse an "Models", "Mode", "Fotografie" und "Kunst im Sinne des Fotos". Ziel ist die Förderung von Toleranz und Verständigung zwischen den Mitgliedern sowie die Unterstützung der Mitglieder in der Auslebung und bei der Erlangung tiefgehender Kenntnisse der sie interessierenden Themen. Der Verein soll eine Gemeinschaft aus an den Themen des Vereins interessierten Menschen und den Akteuren aus den diesen Themenbereichen zugeordneten Geschäftsbranchen formen.

2.2 Der Verein versteht sich in der Hauptsache als Plattform mit dem Ziel eines ständigen Gedanken- und Ideenaustausch zwischen den Mitgliedern sowie die Zusammenführung der Mitglieder an die Themenbezogenen Berufsgruppen.

2.3 Der Verein verfolgt ausschließlich gemeinnützige und karitative Zwecke.

2.4 Der Verein verfolgt seine Zwecke sowohl durch die Förderung der Kommunikation zwischen den Mitgliedern als auch durch die Konzeption, Organisation und Durchführung von Veranstaltung die die Förderung der verschiedenen Themenbereiche unterstützen. Die Zwecke des Vereins sollen unter anderem durch die folgenden Maßnahmen erreicht werden:

2.4.1. Diskussionsrunden über Themen gemeinsamen Interesses.

2.4.2 Organisation und Ausrichtung von Veranstaltungen und Wettbewerben.

2.4.3 Organisation von Workshops und Ateliers.

2.4.4 Zusammenarbeit mit professionellen Anbietern aus den vom Verein abgedeckten Themenbereichen.

2.4.5 Organisation von Präsentationen, Vorführungen und Ausstellungen aus den vom Verein abgedeckten Themenbereichen.

2.4.6 Bereitstellung von Material und Möglichkeit zur Durchführung eigener Fotoshootings für die Mitglieder.

2.4.7 Organisation professioneller Fotoshootings

2.4.8 Anbieten der Dienste des vom Verein abgedeckten Themenbereichen an Firmen und Organisationen.

2.4.9 Anbieten der Dienste des vom Verein abgedeckten Themenbereichen an private Personen.

2.4.10 Teilnahme an Messen und Ausstellungen

2.5 Der Verein handelt ohne Ansehen religiöser oder politischer Erwägungen, das heißt der Verein ist eine religiöse und politisch ungebundene Organisation.

2.6 Sämtliche Aktivitäten des Vereins können im Großherzogtum Luxemburg sowie im angrenzenden Ausland durchgeführt werden.

§3. Zusammenarbeit und Partnerschaften.

3.1 Der Verein hat jederzeit die Möglichkeit eine Partnerschaft oder eine Zusammenarbeit mit anderen Organisationen, die gleiches Ziel und gleichen Zweck wie der Verein selbst vertreten, einzugehen.

3.2 Der Verein kann mit gewinnorientiert arbeitenden Firmen, Institutionen und Organisationen zusammenarbeiten, sofern die von diesen geleisteten entgeltlichen oder unentgeltlichen Leistungen zum Erreichen der Ziele des Vereins beitragen können.

§4. Andere Tätigkeiten des Vereins.

4.1 Der Verein darf zur Erfüllung seines Vereinszwecks jede Art von Immobilie mieten oder erwerben. Er darf sich ebenfalls, jedoch nur als Nebenzweck, kommerziellen Aktivitäten widmen, sofern die Profite ausschließlich der Verwirklichung des Zwecks, zu dem der Verein gegründet wurde, dienen. Der Verein darf Kongresse, Seminare, Ausstellungen, Versammlungen, Workshops, Ateliers und andere Zusammenkünfte und Veranstaltungen organisieren.

4.2 Der Verein darf zur Erfüllung seines Vereinszwecks jede Art von Kraftfahrzeugen oder anderen Fortbewegungsmitteln mieten oder erwerben und anmelden.

4.3 Generell darf der Verein sämtliche anderen Aktivitäten unmittelbar oder mittelbar verfolgen, die er für die Verwirklichung seines Vereinszwecks für notwendig oder nützlich hält.

§5. Finanzierung.

5.1 Der Verein kann sich aus den folgenden Quellen finanzieren:

5.1.1 Beiträge der Mitglieder.

5.1.2 Spenden, Subventionen, Schenkungen und Vermächtnisse aller Art.

5.1.3 Sponsorengelder und Werbeeinnahmen.

5.1.4 Erträge aus Ausstellungen.

5.1.5 Erträge aus Veranstaltungen und Publikationen

5.1.6 Zuschüsse und Subsidien öffentlicher und privater Natur.

5.1.7 Verkauf oder Verleih von Artikeln aus dem Mode- bzw. Foto-Bereich

5.1.8 Zinsen und jegliche Einkünfte aus seinen Gütern und seinen Aktivitäten

5.1.9 Erträge aus Leistungen verschiedenster Art, die den Themenbereich des Vereins abdecken.

5.2 Die Aufzählung des Vereinsvermögens ist unbegrenzt.

§6. Organe des Vereins.

6.1 Der Verein hat folgende Organe:

6.1.1 Mitgliederversammlung

6.1.2 Verwaltungsrat

6.1.3 Beirat (sofern gegründet)

6.1.4 Ein oder mehrere Organisationskomitees zur Organisation von Veranstaltungen (sofern nötig)

§7. Mitgliedschaft.

7.1 Die Mitglieder des Vereins setzen sich aus aktiven Mitgliedern mit Stimmrecht in der Mitgliederversammlung und aus passiven Mitgliedern ohne Stimmrecht in der Mitgliederversammlung zusammen.

7.2 Die Anzahl der aktiven Mitglieder ist auf 3 (drei) begrenzt. Diese Mitglieder haben auf der Mitgliederversammlung als einzige ein Stimmrecht. Bei Ausscheiden eines aktiven Mitglieds kann ein neues Mitglied nach Vorschlag des Verwaltungsrates durch die Mitgliederversammlung aufgenommen werden.

7.3 Die Anzahl der passiven Mitglieder ist unbegrenzt.

7.4 Mitglied kann jede natürliche oder juristische Person werden, die die von der Mitgliederversammlung festgesetzten Bedingungen erfüllt. Die Annahme der Mitgliedschaft erfolgt durch den Verwaltungsrat nach Prüfung der Bedingungen.

7.5 Die Mitgliedschaft endet durch freiwillige Kündigung gegenüber dem Verwaltungsrat. Sie kann jederzeit ohne Wahrung von Fristen und ohne Begründung erfolgen.

7.6 Die Mitgliederversammlung kann den Ausschluss eines Mitglieds nach Vorschlag durch den Verwaltungsrat mit einer Mehrheit von zwei Dritteln der Stimmen beschließen.

7.7 Der Ausschluss eines aktiven Mitglieds ist ausschließlich im Falle einer schwerwiegenden und bewussten gegen die Interessen des Vereins gerichteten Handlung im Sinne der Luxemburger Gesetzgebung möglich.

7.8 Im Falle des Austritts oder Ausschlusses eines Mitglieds besteht weder ein Anspruch auf Rückerstattung bereits gezahlter oder fälliger Jahresbeiträge noch ein Anspruch auf Entschädigung oder auf Teile des Vereinsvermögens.

7.9 Der Verwaltungsrat kann im Fall von schwerwiegenden Handlungen, die den Interessen des Vereins schaden, die Mitgliedsrechte eines Mitglieds aussetzen. Die nächste Mitgliederversammlung wird dann über den Ausschluss des Mitglieds, dessen Mitgliedschaftsrechte ausgesetzt worden sind, beschließen.

§8. Mitgliedsbeiträge.

8.1 Von den Mitgliedern wird am Anfang jedes Wirtschaftsjahres ein Jahresbetrag für dieses Wirtschaftsjahr erhoben.

8.2 Die Höhe des Jahresbeitrags der aktiven und passiven Mitglieder darf den Maximalbetrag von 250€ (zweihundertfünfzig Euro) nicht übersteigen.

§9. Mitgliederversammlung.

9.1 Die Mitgliederversammlung umfasst alle Mitglieder des Vereins, also die aktiven (stimmberechtigten) Mitglieder und die passiven Mitgliedern ohne Stimmrecht.

9.2 Die Mitgliederversammlung tritt mindestens einmal im Jahr auf Einberufung durch den Verwaltungsrat, möglichst in der ersten Jahreshälfte zusammen.

9.3 Der Verwaltungsrat muss eine außerordentliche Mitgliederversammlung einberufen, wenn eines seiner Mitglieder dies schriftlich verlangt und eine Tagesordnung vorschlägt. Die Einberufung, die das Datum, die Uhrzeit und den Ort an dem die Mitgliederversammlung stattfinden enthält, wird mindestens acht Tage vor dem Datum der Mitgliederversammlung durch Rundschreiben verschickt. Der Einberufung ist eine Tagesordnung beizufügen.

9.4 Die Mitgliederversammlung ist beschlussfähig, wenn die Mehrheit der stimmberechtigten Mitglieder anwesend ist.

9.5 Die Kompetenzen der Mitgliederversammlung sind:

9.5.1 Satzungsänderungen,

9.5.2 Bestellung und Abberufung der Mitglieder des Verwaltungsrates,

9.5.3 Zustimmung zum Haushaltsplan und zum Jahresabschluss,

9.5.4 Auflösung des Vereins,

9.5.5 Ausschluss von Mitgliedern,

9.5.6 Festsetzung der Jahresbeiträge für aktive und passive Mitglieder,

9.5.7 Entlassung des Verwaltungsrates,

9.5.8 Kontrolle der Geschäftsverordnung des Verwaltungsrates.

9.6 Die Mitgliederversammlung fasst ihre Beschlüsse mit der Mehrheit der Stimmen der stimmberechtigten Mitglieder, sofern durch Gesetz oder diese Satzung nichts anderes bestimmt ist.

9.7 Die Mitgliederversammlung kann die Änderung der Satzung mit einer Mehrheit von zwei Dritteln der anwesenden oder vertretenen stimmberechtigten Mitglieder beschließen.

§10. Verwaltungsrat.

10.1 Die alleinige Führung des Vereins obliegt einem Verwaltungsrat, der sich aus mindestens 3 (drei) und maximal 7 (sieben) Mitgliedern zusammensetzt, die natürliche Personen sein müssen, und der einen Vorsitzenden, einen Sekretär und einen Schatzmeister umfassen muss. Die Tätigkeit der Verwaltungsratsmitglieder erfolgt ehrenamtlich. Eine Aufwandsentschädigung kann durch die Mitgliederversammlung beschlossen werden.

10.2 Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Mitgliederversammlung mit einfacher Mehrheit gewählt. Wählbar ist jedes aktive oder passive Mitglied des Vereins.

10.3 Die Mitgliederversammlung bestimmt die Dauer des Mandats der Verwaltungsmitglieder, die 5 (fünf) Jahre nicht überschreiten darf. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder des Vereins sind verlängerbar. Im Falle der Vakanz eines Verwaltungsratspostens ist der Posten nur dann zwingend wiederzubeseetzen, wenn die Gesamtzahl der Verwaltungsratsmitglieder unter drei sinkt. In diesem Falle ist dafür zu sorgen, dass die Wiederbesetzung innerhalb von drei Monaten erfolgt

10.4 Die Verwaltungsratsmitglieder können unbegrenzt wiedergewählt werden. Im Fall eines Rücktritts, im Todesfall oder in jedem anderen Fall, in dem ein Verwaltungsratsmitglied aus dem Verwaltungsrat ausscheidet, kann der Verwaltungsrat bis zum Ende der nächsten Mitgliederversammlung ein vorläufiges Verwaltungsratsmitglied bestellen.

§11. Beirat.

11.1 Die Mitgliederversammlung kann einen Beirat gründen, der den Verein bei der Erfüllung seiner Vereinszwecke berät. Auswahl und Berufung der Mitglieder obliegen dem Verwaltungsrat. Wählbar sind Personen des öffentlichen Lebens, die die Ziele des Vereins unterstützen.

11.2 Die Mitglieder des Beirats erhalten kein Entgelt für ihre Tätigkeit

§12. Organisationskomitees.

12.1 Der Verwaltungsrat kann Organisationskomitees für genau abgegrenzte Bereiche entweder mit beratendem Charakter oder mit eigener genau abgegrenzter Entscheidungsvollmacht einrichten. Er legt deren Auftrag, die Dauer sowie die Zusammensetzung fest und beruft Mitglieder und Stellvertreter.

12.2 Die Mitglieder dieser Organisationskomitees können nach Entscheidung des Verwaltungsrates eine sich an den realen Unkosten orientierende Aufwandsentschädigung erhalten.

§13 Befugnisse des Verwaltungsrates..

13.1 Der Verwaltungsrat führt die Geschäfte des Vereins in allen Angelegenheiten und ist umfassend ermächtigt, alle Verwaltungs- und Verfügungsakte vorzunehmen, die den Verein betreffen.

13.2 Er entscheidet über die Verwaltung der Vermögens gemäß dem Gesetz vom 21. April 1928 über gemeinnützige Vereine und Stiftungen in der (jeweils gültigen) abgeänderten Fassung (Loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif (telle quelle a été modifiée)) und über die Art und Weise der Erfüllung des Vereinszwecks.

13.3 Der Verwaltungsrat vertritt den Verein gerichtlich und außergerichtlich. Alle Kompetenzen, die nicht durch Gesetz oder diese Satzung ausdrücklich der Mitgliederversammlung zugewiesen sind, sind dem Verwaltungsrat zugewiesen.

13.4 Der Verwaltungsrat gibt sich eine Geschäftsordnung, in der unter anderem die Aufgabenbereiche unter seinen Mitgliedern verteilt und in der er die Modalitäten für seine Beschlussfassung regelt.

§14. Sitzung, Beratung, Entscheidungsfindung und Öffentlichkeit.

14.1 Die Sitzungen des Verwaltungsrates werden von einem Vorsitzenden geleitet. Die Modalitäten für die Wahl des Vorsitzenden werden in der Geschäftsordnung des Verwaltungsrates festgelegt.

14.2 Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig, wenn zwei Drittel seiner Mitglieder anwesend oder vertreten sind. Abwesende Verwaltungsratsmitglieder können einen ihrer Kollegen schriftlich bevollmächtigen, sie bei den Beratungen des Verwaltungsrates zu vertreten, mit der Maßgabe, dass ein Verwaltungsratsmitglied nicht mehr als einen seiner Kollegen vertreten darf. Die Vollmacht ist jeweils nur für eine Sitzung gültig.

14.3 Der Verwaltungsrat hält mindestens eine Sitzung pro Halbjahr ab. Sitzungen finden auf Verlangen des Vorsitzenden oder eines Mitglieds statt. Der Verwaltungsrat entscheidet über die Tagesordnungspunkte, die vom Vorsitzenden auf die Tagesordnung gesetzt wurden und über die Tagesordnungspunkte, die auf Verlangen eines der Mitglieder oder des Beirats auf die Tagesordnung gesetzt werden sollen.

14.4 Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den anwesenden Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet und in einem Register am Sitz des Vereins hinterlegt.

§15. Laufende Geschäfte.

15.1 Der Präsident des Verwaltungsrates führt die laufenden Geschäfte des Vereins. Im Falle der Verhinderung der Präsidenten führt ein anderes Verwaltungsratsmitglied die laufenden Geschäfte, das vom Verwaltungsrat zu bestellen ist.

15.2 Der Verwaltungsrat kann jederzeit die Führung der laufenden Geschäfte einer oder mehreren Personen übertragen, die nicht dem Verwaltungsrat angehören müssen. Diese Beauftragung kann die Bevollmächtigung zur Vornahme von Bankgeschäften beinhalten. Der Verwaltungsrat kann gleichfalls die Führung eines bestimmten Geschäfts an Dritte übertragen. Die Beauftragung kann jederzeit mit sofortiger Wirkung widerrufen werden.

§16. Unterschriften.

16.1 Der Präsident des Verwaltungsrates ist zur alleinigen Vertretung des Vereins gegenüber Dritten ermächtigt. Im Falle der dauerhaften Verhinderung des Präsidenten kann der Verwaltungsrat einen Vertreter bestimmen, der in Abwesenheit des Präsidenten zur Vertretung des Vereins ermächtigt ist.

16.2 Rechtlich wirksame Vereinbarungen benötigen in jedem Falle die Unterschrift des Präsidenten des Verwaltungsrates.

16.3 Der Zugriff auf die Konten des Vereins wird wie folgt geregelt: Präsident und Sekretär sind alleine zeichnungsberechtigt für Beträge bis zu 100,00€. Der Schatzmeister des Vereins ist alleine zeichnungsberechtigt bis zu einem Betrag von 250,00€. Für über die genannten Summen hinausgehende Beträge ist die gemeinsame Unterschrift des Präsidenten, des Sekretärs und des Schatzmeisters notwendig.

§17. Geschäftsjahr.

17.1 Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr beginnt ausnahmsweise am Gründungstag des Vereins und endet am 31. Dezember 2009.

§18. Auflösung des Vereins.

18.1 Im Falle der Auflösung des Vereins soll die Liquidation durch von der Mitgliederversammlung bestellte Liquidatoren durchgeführt werden, denen die Mitgliederversammlung alle notwendigen Befugnisse zur ordnungsgemäßen Durchführung dieser Aufgabe überträgt.

18.2 In allen Fällen der freiwilligen oder der gesetzlichen Auflösung wird das verbleibende Netto-Vereinsvermögen, nach Tilgung offener Rechnungen und beschlossener Aufwandsentschädigungen, an eine andere vom zuständigen Ministerium des Großherzogtums Luxemburg anerkannt NPO (Non-Profit Organization), deren Ziele dem Zweck am nächsten kommt, zu dem dieser Verein gegründet wurde, übertragen.

§19. Sonstiges

19.1 Für alle Angelegenheiten, die nicht durch diese Satzung geregelt werden, wird auf das Gesetz vom 21. April 1928 in der jeweilig gültigen Fassung Bezug genommen.

Petingen, den 16. November 2009.

Hurt Jeff / Hurt-Hildgen Sonja / Hurt Michel.

Référence de publication: 2009147892/216.

(090179464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Project by Casa Nova, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 26, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 139.779.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2009

Les associés, représentant l'intégralité du capital, de la société à responsabilité limitée "PROJECT BY CASA NOVA" avec siège social à L-2227 Luxembourg, 26, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro 139.779 ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Unique résolution

Les associés acceptent la démission de Madame Margot WIESENER, préqualifiée en sa qualité de gérante technique et confirment pour une durée indéterminée aux fonctions de gérant unique Monsieur Marc REDING préqualifié, lequel aura tous pouvoirs d'engager et de représenter la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Paul DECKER

Notaire

Référence de publication: 2009145981/19.

(090176734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Socomar S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

R.C.S. Luxembourg B 57.243.

—
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch / Alzette

Signature

Référence de publication: 2009145985/14.

(090177011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Quotapart Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.635.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 août 2009

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Philippe STANKO, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Christian FRANÇOIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, de Mademoiselle Noëlle PICCIONE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans. Il viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Fait à Luxembourg, le 5 août 2009.
Certifié sincère et conforme
QUOTAPART HOLDING S.A.
P. STANKO / Ch. FRANCOIS
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009146023/21.

(090176583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Aviva Investors Portefeuille II, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 144.503.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par Résolution Circulaire le 30 octobre 2009

Le Conseil d'Administration procède, avec effet au 30 octobre 2009 à la nomination de Monsieur Stéphane ROUGIER, domicilié professionnellement 1 Poultry, EC2R8EJ Londres, Royaume-Uni, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Eric BLEY, Administrateur démissionnaire au 30 octobre 2009.

Au 30 octobre 2009, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Jean-Luc FRANÇOIS, Président et Administrateur,
- M. Jean-François BOULIER, Administrateur,
- M. Stéphane ROUGIER, Administrateur.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2009145991/19.

(090177409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Aviva Investors Portefeuille II, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 144.503.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par Résolution Circulaire le 2 septembre 2009

Le Conseil d'Administration procède, avec effet au 2 septembre 2009 à la nomination de Monsieur Jean-Luc FRANÇOIS, domicilié professionnellement 70, avenue de l'Europe, F-92270 Bois-Colombes, en tant que Président et Administrateur.

Au 2 septembre 2009, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Jean-Luc FRANÇOIS, Président et Administrateur,
- M. Jean-François BOULIER, Administrateur,
- M. Eric BLEY, Administrateur.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2009145994/19.

(090177409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Promilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 134, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 35.591.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, Le douze novembre,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Pierre KOHNEN, retraité, demeurant à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon,

Lequel comparant, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

1.- Que la société anonyme "PROMILUX S.A.", avec siège social à L-8010 Strassen, 134, route d'Arlon, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Camille HELLINCKX, alors de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 188 du 19 avril 1991, modifiée suivant acte reçu par le notaire Léon Thomas dit Tom METZLER, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 22 avril 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 517 du 7 juillet 1999, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 mars 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1360 du 3 juin 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 35.591.

2.- Que le capital de ladite société est à ce jour de cinquante mille euros (EUR 50.000,00), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,00) chacune.

3.- Que Monsieur Pierre KOHNEN prénommé, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de ladite société "PROMILUX S.A."

4.- Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

5.- Que Monsieur Pierre KOHNEN, prénommé, se nomme liquidateur de la société et déclare qu'il a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Que Monsieur Pierre KOHNEN, prénommé, a notamment repris:

- les éléments immobiliers suivants, dans un immeuble en copropriété, dénommé "RESIDENCE MARGUERITE", sis à Strassen, 134, route d'Arlon, détenus par la société "PROMILUX S.A." et inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Strassen, Section B des Bois:

Numéro 364/3472, lieu-dit "Route d'Arlon", place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 19 ares 47 centiares, à savoir:

a) en propriété privative et exclusive:

- le lot numéro quatre (004), avec la désignation cadastrale 004 A A 81, soit une cave sise au sous-sol dans le bloc A, faisant 1,494/1.000,

- le lot numéro quatorze (014), avec la désignation cadastrale 014 A B 81, soit un parking sis au sous-sol dans le bloc A, faisant 8,106/1.000,

- le lot numéro quinze (015), avec la désignation cadastrale 015A B 81, soit un parking sis au sous-sol du bloc A, faisant 8,106/1.000,

- le lot numéro dix-neuf (019), avec la désignation cadastrale 019 A B 81, soit un parking sis au sous-sol dans le bloc A, faisant 6,612/1.000,

- le lot numéro vingt et un (021), avec la désignation cadastrale 021 A B 81, soit un parking sis au sous-sol dans le bloc A, faisant 6,612/1.000,

- le lot numéro trente et un (031), avec la désignation cadastrale 031 A A 03, soit un appartement sis au troisième étage dans le bloc A, faisant 46,420/1.000,

- le lot numéro quarante et un (041), avec la désignation cadastrale 041 B U 00, soit un parking sis rez-de-chaussée dans le bloc B, faisant 4,228/1.000,

- le lot numéro quarante-deux (042), avec la désignation cadastrale 042 B U 00, soit un parking sis rez-de-chaussée dans le bloc B, faisant 4,228/1.000,

b) en copropriété et indivision forcée:

quatre-vingt-cinq virgule huit cent six millièmes (85,806/1.000) indivis des parties communes dudit immeuble, y compris le sol ou terrain.

- une place, sise à Strassen, inscrite au cadastre comme suit:

Commune de Strassen, Section B des Bois:

Numéro 364/3477, lieu-dit "Route d'Arlon", place, contenant 1 are 56 centiares.

6.- Qu'en conséquence, la société "PROMILUX S.A." se trouve liquidée et a cessé d'exister.

7.- Que le comparant donne entière décharge aux administrateurs et commissaire en fonction.

8.- Que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social.

9.- Et à l'instant-même il a été procédé à l'annulation du titre au porteur.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Kohnen, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48191. Reçu douze euros 12,00€
Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009147444/70.

(090178465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Smurfit Luxembourg Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.910.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 82.210.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009145997/11.

(090177092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Joclote S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4433 Soleuvre, 25, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 108.926.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch / Alzette

Signature

Référence de publication: 2009146001/14.

(090176992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Naturenergie Invest S.A., Société Anonyme,

(anc. Naturalenergie Ferschweiler S.A. SPF).

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 141.183.

Im Jahre zwei tausend neun,

den neunten November.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft Naturalenergie Ferschweiler S.A. SPF, mit Sitz in L-6633 Wasserbillig, 74a, route de Luxembourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter der Nummer B 141.183 (NIN 2008 2223 704), gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 26. August 2008, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2273 vom 17. September 2008.

Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf einunddreissig tausend Euro (€ 31.000,-) und ist eingeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je drei hundert zehn Euro (€ 310,-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Thomas KALETA, Kaufmann, wohnhaft in L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand Rue.

Er beruft zum Schriftführer Frau Peggy SIMON, Privatbeamtin, wohnhaft in Berdorf,

und zum Stimmzähler Herr Michael KLIPPEL, Kaufmann, wohnhaft in D-54317 Gutweiler, Im Obersten Garten.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift nachfolgende Punkte:

1.- Umwandlung des Gesellschaftsnamen in NATURENERGIE INVEST S.A. und dementsprechende Abänderung von Artikel 1 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 1. Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung NATURENERGIE INVEST S.A.

2.- Abänderung von Artikel 3 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 3. Die Gesellschaft hat zum Zweck:

- die Unternehmungsberatung
- den Import und Export von Waren und Dienstleistungen
- den An- und Verkauf von eigenen Immobilien und Grundstücken

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren und sonstigen Vermögensgegenstände erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

3.- Abänderung von Artikel 19 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 19. Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen.

4.- Festlegung des Nominalwertes der Aktien auf einunddreissig Euro (€ 31,-) und Feststellung, dass das gezeichnete Aktienkapital sich demzufolge auf einunddreissig tausend Euro (€ 31.000,-) beläuft, eingeteilt in ein tausend (1.000) Aktien mit einem Nominalwert von je einunddreissig Euro (€31,-).

5.- Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 5 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 5. (Absatz 1). Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000,-), eingeteilt in ein tausend (1.000) Aktien mit einem Nominalwert von je EINUNDDREISSIG EURO (€31,-).

6.- Annahme des Rücktritts von Frau Christin KÖNIG als Mitglied des Verwaltungsrates.

7.- Ernennung von Frau Elina MICHAELIS, Privatbeamtin, wohnhaft in D- 54295 Trier, St.- Anna-Str. 77, als Mitglied des Verwaltungsrates.

8.- Ernennung von Herrn Thomas KALETA, Kaufmann, wohnhaft in L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand Rue, zum Delegierten des Verwaltungsrates.

9.- Festlegung der Gesellschaftsadresse wie folgt: L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand Rue.

10.- Mandat an den Verwaltungsrat vorhergehende Beschlüsse auszuführen.

IV.) Dass die Anwesenden oder Vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien die diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervorgehen, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt und für Richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertreter und den Mitgliedern des Vorsitzes unterschrieben wurde, dem gegenwärtigen Protokoll beigefügt um zusammen einregistriert zu werden.

V.) Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass die ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je drei hundert zehn Euro (€ 310,-) welche das gesamte Kapital von einunddreissig tausend Euro (€ 31.000,-) darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Diese Generalversammlung ist somit rechtmässig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten und beschliessen.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag des Vorsitzenden bestätigt hat und anerkannt hat, dass sie rechtmässig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig nachfolgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftsnamen in NATURENERGIE INVEST S.A. umzuwandeln und dementsprechend Artikel 1 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 1. Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung NATURENERGIE INVEST S.A..

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 3 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 3. Die Gesellschaft hat zum Zweck:

- die Unternehmungsberatung
- den Import und Export von Waren und Dienstleistungen
- den An- und Verkauf von eigenen Immobilien und Grundstücken

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren und sonstigen Vermögensgegenstände erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 19 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 19. Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Nominalwert der Aktien auf einunddreissig Euro (€ 31,-) festzulegen und stellt fest, dass das gezeichnete Aktienkapital sich demzufolge auf einunddreissig tausend Euro (€ 31.000,-) beläuft, eingeteilt in ein tausend (1.000) Aktien mit einem Nominalwert von je einunddreissig Euro (€ 31,-).

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den ersten Absatz von Artikel 5 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 5. (Absatz 1). Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000,-), eingeteilt in ein tausend (1.000) Aktien mit einem Nominalwert von je EINUNDDREISSIG EURO (€31,-).

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt von Frau Christin KÖNIG als Mitglied des Verwaltungsrates an und erteilt ihr Entlastung für die Ausübung ihres Mandates.

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt zum neuen Mitglied des Verwaltungsrates, ihr Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2013:

Frau Elina MICHAELIS, Privatbeamtin, wohnhaft in D- 54295 Trier, St.- Anna-Str. 77, als Mitglied des Verwaltungsrates.

Achter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Herrn Thomas KALETA, Kaufmann, wohnhaft in L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand Rue, zum Delegierten des Verwaltungsrates, zum Delegierten des Verwaltungsrates zu ernennen, sein Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2013, mit der Befugnis die Gesellschaft im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig zu vertreten und zu verpflichten.

Neunter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft an nachstehende Adresse zu verlegen:
L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-Rue.

Zehnter Beschluss

Dem Verwaltungsrat wird Mandat erteilt vorhergehende Beschlüsse auszuführen.

Nach Erschöpfung der Tagesordnung, wurde die ausserordentliche Generalversammlung geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. KALETA, P. SIMON, M. KLIPPEL, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 10 novembre 2009 Relation: ECH/2009/1632. Reçu soixante-quinze euros 75,00. €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 16. November 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009147956/140.

(090179478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Edipresse International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.655.512,08.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 63.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009145998/11.

(090177094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Ecau, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 28A, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 149.311.

STATUTS

L'an deux mille neuf,

Le dix-sept novembre,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Madame Marie-Laure MIR, employée privée, née à Nantes (France), le 1^{er} octobre 1952, demeurant à L-2550 Luxembourg, 140A, avenue du 10 Septembre,

Laquelle comparante a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'étude et le conseil en aménagement du territoire et urbanisme, ce qui couvre la réalisation de prestations d'étude et de conseil dans les domaines de l'aménagement et du développement communal, de l'aménagement du territoire et du développement économique (contexte de programmes européens inclus), de l'environnement et du développement durable, l'aménagement et la mise en valeur touristique.

Elle pourra exercer son activité tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger, et s'associer à d'autres partenaires selon les compétences requises par les missions à assurer.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, ainsi que toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination de "ECAU", société à responsabilité limitée.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, Madame Marie-Laure MIR, prénommée.

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associée unique reconnaît.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille dix.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

Madame Marie-Laure MIR, prénommée.

La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de la gérante.

- 3.- L'adresse de la société sera la suivante:

L-1258 Luxembourg, 28A, rue Jean-Pierre Brasseur.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M-L. Mir, E. Schiesser.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 novembre 2009. Relation: LAC / 2009 / 48734. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009147888/94.

(090179104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

ABS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 100, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 43.368.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch / Alzette

Signature

Référence de publication: 2009146010/14.

(090176997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Alu Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.540.967,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.592.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of October.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "Alu Holdings S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed enacted on the 27th day of August 2008, inscribed in section B number 141.592 on the Luxembourg Trade Register trade register, whose articles of association have been published in Memorial C, Recueil Special des Sociétés et Associations, number 2383 on September 30, 2008.

The meeting is presided by Ms Flora Gibert, jurist, residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Régis Galiotto jurist, professionally residing at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the shares representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 2,350,466 (Two Million Three Hundred Fifty Thousand Four Hundred Sixty Six Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 1,190,501 (One Million One Hundred Ninety Thousand Five Hundred One euro) to EUR 3,540,967 (Three Million Five Hundred Forty Thousand Nine Hundred Sixty Seven euro) by the issue of 783,489 (Seven Hundred Eighty Three Thousand Four Hundred Eighty Nine) new Class A shares, 783,488 (Seven Hundred Eighty Three Thousand Four Hundred Eighty Eight) new Class B shares and 783,489

(Seven Hundred Eighty Three Thousand Four Hundred Eighty Nine) new Class C shares with a par value of EUR 1 (one euro) each, by contribution in cash.

2.- Amendment of article eight of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by the amount of EUR 2,350,466 (Two Million Three Hundred Fifty Thousand Four Hundred Sixty Six Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 1,190,501 (One Million One Hundred Ninety Thousand Five Hundred One euro) to EUR 3,540,967 (Three Million Five Hundred Forty Thousand Nine Hundred Sixty Seven euro) by the issue of 783,489 (Seven Hundred Eighty Three Thousand Four Hundred Eighty Nine) new Class A shares, 783,488 (Seven Hundred Eighty Three Thousand Four Hundred Eighty Eight) new Class B shares and 783,489 (Seven Hundred Eighty Three Thousand Four Hundred Eighty Nine) new Class C shares with a par value of EUR 1 (one euro) each.

Second resolution

It is decided to admit the sole shareholder, Abris CEE Mid-Market Fund LP, a limited partnership with registered office at Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 2QP, Channel Islands to the subscription of the 783,489 (Seven Hundred Eighty Three Thousand Four Hundred Eighty Nine) new Class A shares, 783,488 (Seven Hundred Eighty Three Thousand Four Hundred Eighty Eight) new Class B shares and 783,489 (Seven Hundred Eighty Three Thousand Four Hundred Eighty Nine) new Class C shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon Abris CEE Mid-Market Fund LP, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe to the 783,489 (Seven Hundred Eighty Three Thousand Four Hundred Eighty Nine) new Class A shares, 783,488 (Seven Hundred Eighty Three Thousand Four Hundred Eighty Eight) new Class B shares and 783,489 (Seven Hundred Eighty Three Thousand Four Hundred Eighty Nine) new Class C shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 2,350,466 (Two Million Three Hundred Fifty Thousand Four Hundred Sixty Six Euro), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article eight of the Articles of Incorporation to read as follows:

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 3,540,967 (Three Million Five Hundred Forty Thousand Nine Hundred Sixty Seven euro) represented by 1,180,323 (One Million One Hundred Eighty Thousand Three Hundred Twenty Three) class A shares, 1,180,322 (One Million One Hundred Eighty Thousand Three Hundred Twenty Two) class B shares and 1,180,322 (One Million One Hundred Eighty Thousand Three Hundred Twenty Two) class C shares with a par value of EUR 1 (one euro) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le trente octobre

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Alu Holdings S.à r.l.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pas encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 141.592, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2383 du 30 septembre 2008.

L'assemblée est présidée par Madame Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les parts représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a préalablement été informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 2.350.466 (deux millions trois cent cinquante mille quatre cent soixante-six euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.190.501 (un million cent quatre-vingt-dix mille cinq cent un euro) à EUR 3.540.967 (trois millions cinq cent quarante mille neuf cent soixante-sept euro) par l'émission de 783.489 (sept cent quatre-vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-neuf) nouvelles parts sociales de classe A, de 783.488 (sept cent quatre-vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-huit) nouvelles parts sociales de classe B, et de 783.489 (sept cent quatre-vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-neuf) nouvelles parts sociales de classe C d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, par apport en numéraire.

2.- Modification afférente de l'article huit des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 2.350.466 (deux millions trois cent cinquante mille quatre cent soixante-six euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.190.501 (un million cent quatre-vingt-dix mille cinq cent un euro) à EUR 3.540.967 (trois millions cinq cent quarante mille neuf cent soixante-sept euro) par l'émission de 783.489 (sept cent quatre-vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-neuf) nouvelles parts sociales de classe A, de 783.488 (sept cent quatre-vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-huit) nouvelles parts sociales de classe B, et de 783.489 (sept cent quatre-vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-neuf) nouvelles parts sociales de classe C d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, par apport en numéraire.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre l'associé unique, Abris CEE Mid-Market Fund LP, une limited partnership constituée sous le droit de Jersey, ayant son siège social à Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 2QP, Channel Islands, à la souscription des 783.489 (sept cent quatre-vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-neuf) nouvelles parts sociales de classe A, de 783.488 (sept cent quatre-vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-huit) nouvelles parts sociales de classe B, et de 783.489 (sept cent quatre-vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-neuf) nouvelles parts sociales de classe C.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite Abris CEE Mid-Market Fund LP, prénommée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 783.489 (sept cent quatre-vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-neuf) nouvelles parts sociales de classe A, de 783.488 (sept cent quatre-vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-huit) nouvelles parts sociales de classe B, et de 783.489 (sept cent quatre-vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-neuf) nouvelles parts sociales de classe C et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 2.350.466 (deux millions trois cent cinquante mille quatre cent soixante-six euro) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 3.540.967 (trois millions cinq cent quarante mille neuf cent soixante-sept euro) représenté par 1.180.323 (un million cent quatre-vingts mille trois cent vingt-trois) parts sociales de classe A, 1.180.322 (un million cent quatre-vingts mille trois cent vingt-deux) parts sociales de classe B et 1.180.322 (un million cent quatre-vingts mille trois cent vingt-deux) parts sociales de classe C, d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 03 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46106. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009147985/148.

(090179426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Corrosion Services Consultant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Bâtiment 51.

R.C.S. Luxembourg B 55.769.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch / Alzette

Signature

Référence de publication: 2009146011/14.

(090176998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

L.C. Buro'tic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 313, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.218.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch / Alzette

Signature

Référence de publication: 2009146012/14.

(090176999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Getronics PSF Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 15, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 113.486.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société du 3 décembre 2008 que Monsieur Bernard Geubelle a quitté la Société avec effet au 1 septembre 2008 et n'occupe dès lors plus la fonction de dirigeant de la Société depuis cette date.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009146024/13.

(090177192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 109.253.

—
RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle lors du dépôt des comptes annuels au 31 décembre 2007 de la Société en date du 1^{er} juillet 2008 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la référence L080093895.04, les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146065/13.

(090177129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Delamare Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 2.829.580.600,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 119.857.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 12 novembre 2009 par l'actionnaire unique de la Société que le mandat de PriceWaterHouseCoopers, avec siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises a été reconduit jusque l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises est à durée déterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 12 novembre 2009.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009146025/18.

(090177215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

P. & I. S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.
R.C.S. Luxembourg E 4.192.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le six novembre,

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Philippe MONET, gérant de sociétés, né le 25 septembre 1960 à Villerupt (F), demeurant à F-57330 Volmerange-les-Mines, 25, rue de la Côte.

2.- Madame Isabelle WEBER, infirmière, épouse de Monsieur Philippe MONET, née le 26 mai 1969 à Epinal (F), demeurant à F-57330 Volmerange-les-Mines, 25, rue de la Côte.

Lesquels comparants déclarent constituer entre eux une société civile immobilière, dont les statuts sont arrêtés comme suit:

Dénomination, Objet. Durée, Siège.

Art. 1^{er}. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière, sous la dénomination: "P. & I. S.C.I."

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition d'immeubles destinés, soit à être attribués aux associés en jouissance, soit à être gérés par leur location ou par leur remise gracieuse à des associés, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement, avec toutes activités s'il y a lieu à condition qu'elles soient civiles et non commerciales; la société de la même manière pourra être porteur de parts d'autres sociétés civiles immobilières luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet similaire ou permettant la jouissance des immeubles sociaux en totalité ou par fractions correspondantes à des parts sociales.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle pourra être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité des voix.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision de la gérance de la société.

Titre II. - Apports; Capital social, Parts.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de MILLE CINQ CENT EUROS (EUR 1.500,-) divisé en QUINZE (10) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 150,-) chacune.

Ces parts ont été attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Philippe MONET, prénommé	5 parts
2.- Madame Isabelle Weber, prénommée	<u>5 parts</u>
TOTAL:	10 parts

Toutes ces parts sociales ont été libérées intégralement par les associés, en espèces, de sorte que la somme de MILLE CINQ CENT EUROS (EUR 1.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi que les associés le reconnaissent mutuellement.

Art. 6. Le titre de chaque associé résultera uniquement des présents statuts, des actes ultérieurs qui pourront modifier le capital social et des cessions qui seront régulièrement consenties.

Art. 7. Sous réserve de l'observation des conditions de forme prévues par l'article neuf des présents statuts, les parts d'intérêts sont librement cessible entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'accord unanime des associés.

Art. 8. Les cessions de parts d'intérêts doivent être constatées par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 9. Chaque part d'intérêts confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

Art. 10. Dans leurs rapports respectifs avec leurs coassociés, les associés seront tenus des dettes et engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant. A l'égard des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et engagement sociaux conformément à l'article 1863 du code civil chacun au prorata de ses parts.

Art. 11. Chaque part d'intérêts est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette désignation, la société pourra suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant à des copropriétaires indivis.

Art. 12. Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Les héritiers et légataires ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société, et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en reporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 13. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs des associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers et représentants de l'associé ou des associés décédés.

De même, l'interdiction, la déconfiture, la faillite ou la liquidation judiciaire d'un ou plusieurs des associés ne mettront point fin à la société, celle-ci continuera entre les autres associés à l'exclusion de l'associé ou des associés en état d'interdiction, de déconfiture, de faillite ou de liquidation judiciaire.

La révocation d'un ou de plusieurs administrateurs n'entraînera pas la dissolution de la société.

Administration de la société

Art. 14. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, nommés par les associés décidant à la majorité simple des voix présentes ou représentées. L'assemblée fixe la durée de leur mandat.

Art. 15. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet. Le ou les gérants peuvent acheter ou vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques.

Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et de toutes administrations, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le temps et au prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables, ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit ils payent toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils réglementent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs.

Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés, ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour. Ils peuvent conférer à telles personnes que bonnes leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

Ils représentent la société en justice.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

Art. 16. Chacun des associés à un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Exercice social

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille neuf.

Réunion des associés

Art. 18. Les associés se réunissent une fois par an à la date et à l'endroit qui seront indiqués dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai de un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts existantes. Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jour à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 19. Dans toute réunion chaque part donne droit à une voix. En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitier et nu-propriétaire le droit de vote appartient à l'usufruitier. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

Art. 20. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, qu'elle qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts sont prises à l'unanimité.

Dissolution, Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle sur la proposition de la gérance le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs. L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner décharge au(x) liquidateur(s).

Le produit net de la liquidation après règlement des engagements sociaux est réparti entre les associés, proportionnellement au nombre de parts possédées par chacun d'eux.

Dispositions générales

Art. 22. Les articles 1832 et 1873 du code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé.

Réunion des associés

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Philippe MONET, gérant de sociétés, né le 25 septembre 1960 à Villerupt (F), demeurant à F-57330 Volmerange les Mines, 25, rue de la Côte, pré qualifié.

b) Madame Isabelle WEBER, infirmière, épouse de Monsieur Philippe MONET, née le 26 mai 1969 à Epinal (F), demeurant à F-57330 Volmerange les Mines, 25, rue de la Côte, pré qualifiée.

2.- La société est valablement engagée par la signature conjointe des gérants 3.- Le siège social est fixé à L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

114741

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Philippe MONET / Isabelle WEBER.

Référence de publication: 2009147897/129.

(090179626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Quotapart Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.635.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs proposent d'élire en leur sein un Président en la personne de Monsieur Christian FRANÇOIS. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Luxembourg, le 5 août 2009.

QUOTAPART HOLDING S.A.

P. STANKO / Ch. FRANCOIS

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009146026/15.

(090176585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Kiekert Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 425.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.405.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession d'actions conclu entre ELQ Investors Ltd., Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB, UK (cessionnaire) et BlueBay Multi-Strategy Investments (Luxembourg) S.à r.l., 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg (acquéreur) que 23 (vingt-trois) actions ont été vendues et transférées du cessionnaire à l'acquéreur avec effet au 4 février 2009.

Il résulte d'un contrat de cession d'actions conclu entre ELQ Investors Ltd., Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB, UK (cessionnaire) et BlueBay High Yield Investments (Luxembourg) S.à r.l., 20, rue de la Poste, L-2364 Luxembourg (acquéreur) que 133 (cent trente-trois) actions ont été vendues et transférées du cessionnaire à l'acquéreur avec effet au 4 février 2009.

Par suite des contrats de cession susmentionnés, les associés actuels de la Société sont les suivants:

Associé	Adresse	Nom- bre de parts sociales détenues
Alexandra Global Master Fund Ltd.	Citco Building, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands . . .	240
BlueBay High Yield Investments (Luxembourg) S.à r.l.	20, rue de la Poste, L-2364 Luxembourg	10.623
ELQ Investors Ltd	Peterborough Court, 133 Fleet Street London EC4A 2BB, UK	30
Morgan Stanley & Co. International Limited	25, Cabot Square, Canary Wharf London E14 4QA, UK	2.928
NIBC Bank N.V.	Carnegieplein 4, 2517 KI The Hague, The Netherlands	240
SPCP Luxembourg S.à r.l.	20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg	2.916
BlueBay Multi-Strategy Investments (Luxembourg) S.à r.l.	2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg	23

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le novembre 2009.
Pour KIEKERT LUXCO SARL
SGG S.A.
Mandataire
Signatures

Référence de publication: 2009146028/44.

(090176601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Accenture SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 79.874.

Les comptes annuels au 31 août 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146066/10.

(090177098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Rouka Industrielle Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 15.562.

Le bilan au 31 décembre 2007 de la société ROUKA INDUSTRIELLE HOLDING S.A. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Société Anonyme
Cabinet d'Experts Comptables
Signature

Référence de publication: 2009146047/15.

(090176884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

OI-Perfume S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 143.581.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Référence de publication: 2009146096/10.

(090176615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

SEALUX S.A., Société d'Expertise Automobiles Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8331 Capellen, 1, route d'Olm.
R.C.S. Luxembourg B 75.660.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 novembre 2009.
Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2009146098/14.

(090176854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Tuomi IT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6757 Grevenmacher, 2A, rue de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 112.690.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 16 novembre 2009.

Pour Tuomi IT SA
International Consulting Worldwide Sàrl
2, rue de la Moselle
L-5447 Schwebsange
Signature

Référence de publication: 2009146266/15.

(090176721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Advent Monext Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 140.465.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 18 novembre 2009.

Référence de publication: 2009146102/10.

(090176874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Advent Miro (Luxembourg) Top Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 144.534.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 18 novembre 2009.

Référence de publication: 2009146107/10.

(090177076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Meridiam Infrastructure Managers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 110.701.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 novembre 2009.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2009146109/14.

(090177110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Eurolieum S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 78.854.

In the year two thousand and nine, on the twentieth of March.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"FRENCH PROPERTIES HOLDING PTE LTD", a private limited company incorporated and existing under the laws of Singapore, whose registered office is at 168, Robinson Road, # 37-01, Capital tower, Singapore 068912, Singapore, here represented by Mrs Linda KORPEL, maitre en droit, by virtue of a proxy, given under private seal on 20 March 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "EUROLIEUM S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 78.854, incorporated pursuant to a notarial deed dated October 25, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 391 dated May 29, 2001 and whose Articles have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated December 19, 2007, published in the Mémorial C number 402 dated February 15, 2008.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company an amount of two hundred and seventy thousand seven hundred Euros (EUR 270,700.-), so as to raise it from its present amount of sixteen million one hundred and sixty thousand one hundred Euros (EUR 16,160,100.-) up to sixteen million one four hundred and thirty thousand eight hundred Euros (EUR 16,430,800.-) by the issue of two thousand seven hundred and seven (2,707) shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) (collectively referred as the "New Shares") and having the same rights and obligations as the existing shares.

Such New Shares will be issued together with a share premium amounting to twenty-six million seven hundred and ninety-eight thousand eight hundred and seven Euros (EUR 26,798,807.-).

The two thousand seven hundred and seven (2,707) New Shares are subscribed by French Properties Holding Pte Ltd, prenamed, paid up by a contribution in kind consisting in an unquestioned claim due for immediate payment, for an aggregate amount of twenty-seven million sixty-nine thousand five hundred and seven Euros (EUR 27,069,507.-).

The total contribution of twenty-seven million sixty-nine thousand five hundred and seven Euros (EUR 27,069,507.-) for the New Shares are allocated as follows: (a) two hundred and seventy thousand seven hundred Euros (EUR 270,700.-) are allocated to the share capital of the Company and (b) twenty-six million seven hundred and ninety-eight thousand eight hundred and seven Euros (EUR 26,798,807.-) are allocated to the Company's share premium account.

Evidence of the contribution has been given to the undersigned notary by a valuation report signed by the managers of the Company where the said claim appears, by a certificate of acknowledgement of claim signed by the managers of the Company and by a certificate of renunciation to the claim signed by the subscriber.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at sixteen million four hundred and thirty thousand eight hundred Euros (EUR 16.430.800.-) represented by one hundred and sixty-four thousand three hundred and eight (164,308) shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, all fully paid up."

Third resolution

The sole shareholder decide to amend the article 15 of the Company's articles of incorporation by inserting a new paragraph dealing with the ability for circular resolutions which will be read as follows:

" **Art. 15. Paragraph 2.** A resolution in writing signed by all the managers shall be as valid and effective if it had been passed at a board meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the managers concerned. All the decisions taken through circular resolutions should then be ratified during the next board meeting to be held physically in Luxembourg with all managers present or represented."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

"FRENCH PROPERTIES HOLDING PTE LTD", a private limited company constituée et régie par les lois de Singapour, ayant son siège social au 168, Robinson Road, # 37-01, Capital tower, Singapour 068912, Singapour,

ici représentée par Madame Linda KORPEL, maître en droit, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 20 mars 2009.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "EUROLIEUM S.à r.l." (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.854, constituée suivant acte notarié en date du 25 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 391 du 29 mai 2001 et dont les statuts ont été amendés en dernier lieu suivant acte notarié le 19 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 402 du 15 février 2008.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent soixante dix mille sept cents Euros (EUR 270.700,-), afin de le porter de son montant actuel de seize millions cent soixante mille cents Euros (EUR 16.160.100,-) jusqu'à seize millions quatre cent trente mille huit cents Euros (EUR 16.430.800,-) et ce par la création et l'émission de deux mille sept cent sept (2.707) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les "Nouvelles Parts Sociales"). Les Nouvelles Parts Sociales seront émises avec une prime d'émission s'élevant à vingt-six millions sept cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent sept Euros (EUR 26.798.807,-).

Les deux mille sept cent sept (2.707,-) Nouvelles Parts Sociales seront entièrement souscrites par FRENCH PROPERTIES HOLDING PTE LTD, prénommé, payées par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible pour un montant de vingt-sept millions soixante-neuf mille cinq cent sept Euros (EUR 27.069.507,-).

L'apport total de vingt-sept millions soixante-neuf mille cinq cent sept Euros (EUR 27.069.507,-) afférent aux Nouvelles Parts Sociales sera alloué comme suit: (i) deux cent soixante dix mille sept cents Euros (EUR 270.700,-) au capital social de la Société et (ii) vingt-six millions sept cent quatre-vingt dix-huit mille huit cent sept Euros (EUR 26.798.807,-) au compte de prime d'émission de la Société.

La justification de l'existence et le montant de ladite créance et de la renonciation ont été rapportées au notaire instrumentant par un certificat de reconnaissance de dette signé par les gérants de la Société ainsi que par une déclaration de renonciation signée par le souscripteur et par un rapport d'évaluation signé par les gérants.

Deuxième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

Art. 6. "Le capital social est fixé à la somme de seize millions quatre cent trente mille huit cents Euros (EUR 16.430.800,-) représenté par cent soixante quatre mille trois cent huit (164.308) parts sociales d'une valeur de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées."

Troisième résolution

L'associé unique décide de d'insérer un second alinéa sous l'article 15 des statuts qui sera rédigé comme suit:

Art. 15. Alinéa 2. "Une résolution écrite signée par tous les Gérants aura la même validité que si elle avait été passée durant une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et valablement tenue. Elle peut consister en un ou plusieurs documents, tous identiques, signés par ou pour le compte d'un ou plusieurs des Gérants concernés. Toutes décisions prises par résolutions circulaires devront être ratifiées lors de la prochaine réunion du conseil de gérance qui se tiendra physiquement à Luxembourg, tous les Gérants étant présents ou représentés."

114746

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sep mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. KORPEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 mars 2009. Relation: EAC/2009/3403. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009147456/128.

(090178690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Red 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 144.391.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 novembre 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009146111/14.

(090177394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Wolff-Weyland Noerdange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8551 Noerdange, 14, Nidderpallenerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 99.398.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2009146116/11.

(090176965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

LAFI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.626.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56616 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009146117/12.

(090177030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Kars Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4777 Pétange, 1, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 149.274.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le cinq novembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

1.- Monsieur MABROUKI Ralile, commerçant, demeurant à F-57270 Uckange, 27, rue Saint Exupéry.

2.- Monsieur KILIN Zekerya, commerçant, demeurant à F-57270 Uckange, 4, rue des Alliés.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de KARS SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Pétange.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation de restaurants/snacks avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut prendre des participations sous quelques formes que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs pouvant agir en son nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur MABROUKI Ralile, cinquante parts	50
2.- Monsieur KILIN Zekerya, cinquante parts	50
Total: Cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève à sept cent trente-trois (733,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4777 Pétange, 1, rue des Romains.

- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

- Est nommé gérant technique, pour une durée illimitée:

Monsieur GACEM Yasser, commerçant, demeurant à L-4750 Pétange, 37, route de Longwy.

- Est nommé gérant administratif, pour une durée illimitée: Monsieur KILIN Zekerya, commerçant, demeurant à F-57270 Uckange, 4, rue des Alliés.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf- les-Bains, en l'étude.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: MABROUKI, KILIN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 10 novembre 2009. REM 2009/ 1463. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 19 novembre 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009147481/71.

(090178318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

HAWK Group S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.359.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56606 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009146118/12.

(090177042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Element Six Abrasives S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 93.186.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009146120/12.

(090177373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

B&S Vertriebsagentur, Société Anonyme.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 107.213.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

Expert Comptable Fiduciaire

Signature

Référence de publication: 2009146122/12.

(090176812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Advent Clinic (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 146.995.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth of October.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

"AI Global Investments S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 140.619,

here represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 29 October 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "ADVENT CLINIC (LUXEMBOURG) S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 146.995, incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary dated 29 June 2009, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 28 July 2009, number 1455, page 69827. The articles of association have not been amended until now.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one hundred and fifty thousand Euro (EUR 150,000.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to one hundred and sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 162,500.-) (the "Capital Increase I") by the issue of one hundred and fifty thousand (150,000) new shares, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each (referred as the "New Shares I") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation.

All the New Shares I are wholly subscribed by AI Global Investments S.à r.l., prenamed, paid up by a contribution in kind consisting in an unquestioned claim due for immediate payment to AI Global Investments S.à r.l. for a total amount of one hundred and fifty thousand Euro (EUR 150,000.-) (the "Contribution I").

The total Contribution I for the New Shares I will be entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the Contribution I has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of eighty-two thousand forty Euro (EUR 82,040.-), so as to raise it from its present amount of one hundred and sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 162,500.-) up to two hundred and forty-four thousand five hundred and forty Euro (EUR 244,540.-) (the "Capital Increase II") by the issue of eighty-two thousand forty (82,040) new shares, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each (referred as the "New Shares II") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation.

All the New Shares II are wholly subscribed by AI Global Investments S.à r.l., prenamed, paid up by a contribution in kind consisting in an unquestioned claim due for immediate payment to AI Global Investments S.à r.l. for a total amount of eighty-two thousand forty Euro (EUR 82,040.-) (the "Contribution II").

The total Contribution II for the New Shares II will be entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the Contribution II has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

The shareholders decide to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation, which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at two hundred and forty-four thousand five hundred and forty Euro (EUR 244,540.-) represented by two hundred and forty-four thousand five hundred and forty shares (244,540) of one

Euro (EUR 1.-) each, each having such rights and obligations as set out in these Articles. In the Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le trente octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

"AI Global Investments S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social aux 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 29 octobre 2009.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "Advent Clinic (Luxembourg) S.à r.l" (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619, constituée suivant acte notarié en date du 29 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") du 28 juillet 2009, numéro 1455, page 69827. Les statuts de la Société n'ont été modifiés à ce jour.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent cinquante mille Euros (EUR 150.000,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) jusqu'à cent soixante-deux mille cinq cents Euros (EUR 162.500,-) par l'émission de cent cinquante mille (150.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (désignées comme les "Nouvelles Parts Sociales I") et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales I sont entièrement souscrites par AI Global Investments S.à r.l., prénommée, payées par un apport en nature, consistant en une dette certaine, liquide et exigible dûe à AI Global Investments S.à r.l. d'un montant total de cent cinquante mille Euros (EUR 150.000,-) (l'"Apport I").

L'ensemble de l'Apport I pour les Nouvelles Parts Sociales I sera entièrement alloué au capital de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport I a été fournie au notaire soussigné

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt-deux mille quarante Euros (EUR 82.040,-), afin de le porter de son montant actuel de cent soixante-deux mille cinq cents Euros (EUR 162.500,-) jusqu'à deux cent quarante-quatre mille cinq cent quarante Euros (EUR 244.540,-) par l'émission de quatre-vingt-deux mille quarante (82.040) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (désignées comme les "Nouvelles Parts Sociales II") et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales II sont entièrement souscrites par AI Global Investments S.à r.l., prénommée, payées par un apport en nature, consistant en une dette certaine, liquide et exigible dûe à AI Global Investments S.à r.l. d'un montant total de quatre-vingt-deux mille quarante Euro (EUR 82.040,-) (l'"Apport II").

L'ensemble de l'Apport II pour les Nouvelles Parts Sociales II sera entièrement alloué au capital de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport II a été fournie au notaire soussigné.

114751

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est de deux cent quarante-quatre mille cinq cent quarante Euros (EUR 244.540,-) représenté par deux cent quarante-quatre mille cinq cent quarante parts sociales (244.540) parts sociales d'une valeur d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"); ayant les droits et obligations tels que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 05 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13365. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009147218/126.

(090177961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2009.

REIP P-second S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 139.338.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

Expert Comptable Fiduciaire

Signature

Référence de publication: 2009146123/12.

(090176809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Luxicon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6778 Grevenmacher, 5, rue Schaffmill.

R.C.S. Luxembourg B 135.549.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

Expert Comptable Fiduciaire

Signature

Référence de publication: 2009146124/12.

(090176805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Lloyd Immobilien Aktiengesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6475 Echternach, 20, rue de Rabatt.

R.C.S. Luxembourg B 107.757.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

Expert Comptable Fiduciaire

Signature

Référence de publication: 2009146125/12.

(090176800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Londinium Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 149.315.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the thirteenth of November.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Mr Paul Alexander John PHILLIPS, financier, born on 28 November 1975 in Bracknell, United Kingdom and residing 51 Parkside, London SW19 5NE, United Kingdom

here represented by Mrs Christèle ALEXANDRE, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London on 9 November 2009.

- Mr Christopher John ROUGH, financier, born on 18 June 1970 in Walsall, United Kingdom and residing at 121 Home Park Road, London SW19 7HD,

here represented by Mrs Christèle ALEXANDRE, previously named, by virtue of a proxy, given in London on 9 November 2009.

Said proxies, initialled *ne varietur* by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their here above stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

1. Corporate form and Name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "Londinium Investments Luxembourg S.à r.l." (the "Company"), a private limited company (*société à responsabilité limitée*) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches in the Grand Duchy of Luxembourg.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.8 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.9 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that

representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is represented and/or bound as follows:

10.1 if the Company has a Sole Manager, signature of the Sole Manager;

10.2 if the Company has two Managers, the single signature of one Manager

10.3 if the Company has three or more Managers, joint signature of any two Managers;

10.4 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the

avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and Liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2010.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed as follows:

1. Monsieur Paul Alexander John PHILLIPS, prenamed:
6,250 shares, each having a par value of one Euro (EUR 1.-)
 2. Monsieur Christopher John ROUGH, prenamed:
6,250 shares, each having a par value of one Euro (EUR 1.-)
- Total: 12,500 Shares.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr Stéphane Weyders, born on 2 January 1972 in Arlon, Belgium, professionally residing at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mr Steve van den Broek, bom on 26 July 1970 in Antwerp, Belgium, professionally residing at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le treize novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

1. Monsieur Paul Alexander John PHILLIPS, financier, né le 28 novembre 1975 à Bracknell, Royaume-Uni, résidant au 51 Parkside, Londres SW19 5NE, Royaume-Uni,

ici représenté par Madame Christèle ALEXANDRE, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres le 9 novembre 2009,

et

2. Monsieur Christopher John ROUGH, financier, né le 18 juin 1970 à Walsall, Royaume-Uni, résidant au 121 Home Park Road, Londres SW19 7HD, Royaume-Uni

ici représenté par Madame Christèle ALEXANDRE, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres le 9 novembre 2009.

Les procurations, signées ne varietur par la mandataire des comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme et Nom. Ce document constitue les statuts (les "Statuts") de "Londinium Investments Luxembourg S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) Le Gérant Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est administrée par un Gérant Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise en conformité avec ces Statuts -notamment l'article 13.4 - et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 de vendre, louer, échanger, de mettre ou de prendre en location et de disposer de tout bien immeuble ou meuble et/ou de la totalité ou d'une partie du fonds de commerce de la Société, pour toute contrepartie que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate, incluant pour les actions, obligations ou autres titres, totalement ou partiellement libérés, de toute personne, ayant ou non (en totalité ou en partie) un objet similaire à celui de la Société; de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.3 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.4 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.7 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.9 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.8 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.9 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme

incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune (les "Parts Sociales"); ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales conformément à la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants ("Gérants") nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

8.2 Dans le cas où la Société est administrée par un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique".

8.3 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, ou dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

10. Représentation de la société. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, la Société est représentée et/ou engagée comme suit:

10.1 Dans le cas où la Société n'a qu'un Gérant Unique, la signature du Gérant Unique;

10.2 Dans le cas où la Société a deux Gérants, la signature d'un seul Gérant;

10.3 Dans le cas où la Société a trois Gérants ou plus de trois Gérants, les signatures conjointes de deux Gérants;

10.4 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'Article 11.

11. Agent des gérants. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil de Gérance") sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclue par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

13. Résolutions des associés.

13.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

13.2 Comme prévu aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.

13.4 Tel qu'il est prévu à l'Article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

13.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote part écrit.

14. Exercice social.

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15. Distribution des parts.

15.1 Du bénéfice net, déterminé en conformité avec la Loi luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital nominal de la Société.

15.2 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

16. Dissolution et Liquidation. La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi luxembourgeoise et l'Article 13. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et Loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- (a) un genre inclut tous les genres;
- (b) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;
- (c) une "personne" inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);
- (d) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).

17.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.

17.2 En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi luxembourgeoise.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

L'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sont souscrites comme suit:

1. Monsieur Paul Alexander John PHILLIPS, prénommé:

6.250 parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune.

2. Monsieur Christopher John ROUGH, prénommé:

6.250 parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Total: 12.500 parts sociales

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros.

Résolutions des associés

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, ont tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Stéphane Weyders, né le 2 janvier 1972 à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Steve van den Broek, né le 26 juillet 1970 à Anvers, Belgique, demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. ALEXANDRE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13880. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009147882/504.

(090179143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Lloyd Immobilien Aktiengesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6475 Echternach, 20, rue de Rabatt.

R.C.S. Luxembourg B 107.757.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

Expert Comptable Fiduciaire

Signature

Référence de publication: 2009146126/12.

(090176798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Bati-Lux-Décor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6632 Wasserbillig, 10, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 60.884.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

Expert Comptable Fiduciaire

Signature

Référence de publication: 2009146127/12.

(090176787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

SO.DE.CO. Lux Holding S.A., Société Anonyme,

(anc. Effepi S.A.).

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 42.347.

L'an deux mille neuf, le seize novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est tenue une Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EFFEPI S.A., avec siège social à L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 42 347 et constituée le 21 décembre 1992 par devant Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 115 du 17 mars 1993; modifié le 3 novembre 1993, par devant Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 7 du 7 janvier 1994, modifié le 31 décembre 1998, par devant Maître Alphonse LENTZ, notaire de résidence à Remich, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 203 du 25 mars 1999, modifié le 29 avril 2003 par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 647 du 13 juin 2003 et modifié le 6 septembre 2007 par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 2334 du 17 octobre 2007.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Eric PRALONG, avocat, demeurant à Luxembourg. L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Julien RODRIGUES, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Il est établi une liste de présence indiquant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leur mandataire, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'Assemblée.

III. L'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination de la société de "EFFEPI S.A." en "SO.DE.CO.LUX HOLDING S.A.".
2. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société.
3. Ratification de la cooptation de Madame Maggy KOHL-BIRGET comme administrateur de la Société.
4. Divers.

IV. Après délibération, l'Assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société de "EFFEPI S.A." en "SO.DE.CO.LUX HOLDING S.A.".

Deuxième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 1^{er} des statuts de la société aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SO.DE.CO.LUX HOLDING S.A."

Troisième résolution

L'Assemblée générale décide de ratifier la cooptation de Madame Maggy KOHL-BIRGET comme administrateur de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est approximativement estimé à la somme de 900,- Eur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous avec Nous notaire signé le présent acte.

Signé: M.Goebel, E.Pralong, J.Rodrigues, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13816. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 18 novembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009147471/60.

(090178810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

A Pro-Peau, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6758 Grevenmacher, 2B, rue Victor Prost.

R.C.S. Luxembourg B 61.744.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A R.L.

Expert Comptable - Fiduciaire

Signature

Référence de publication: 2009146128/12.

(090176782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Ludwig Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 48.947.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A R.L.

Expert comptable - Fiduciaire

Signature

Référence de publication: 2009146132/12.

(090176756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Lombard Media Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 21.384.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146133/10.

(090176919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

International Publishing & Promotors, Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 39.979.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146134/10.

(090176915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Pacolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8245 Mamer, 25, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 53.521.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146135/10.

(090177145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Edelweiss Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.297.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le six novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

H&P Corporate Services (Luxembourg) S.à.r.l., avec siège social 62, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.424, ici dûment représentée par son gérant unique Monsieur Geert Dirckx.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de Edelweiss Group S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros) divisé en 1.000 (mille) actions sans valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mardi du mois de juin à 16.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les actions comme suit:

H&P Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l.	1.000 actions
Total	1.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 1 (un) et celui des commissaires à 1 (un).
2. Est appelé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Geert DIRKX, né le 10 octobre 1970 à Maaseik (Belgique), avec adresse professionnelle au 66, rue Marie-Adélaïde à L-2128 Luxembourg.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: Kohnen & Associés S.à r.l., ayant son siège social 62, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.190.

4. Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

5. Le siège social est fixé au 62, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, connues du notaire instrumentaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Dirckx et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47189. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009147890/132.

(090178983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Le Clos des Grands Crus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelage, 9, rue Nicolas Brosius.

R.C.S. Luxembourg B 86.974.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146136/10.

(090177141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Boulangerie Molitor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8237 Mamer, 12, rue Henri Kirpach.

R.C.S. Luxembourg B 81.839.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146137/10.

(090177139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

B & S Engineering Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5447 Schwebsange, 2, rue de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 84.118.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 20 octobre 2009.

Pour B & S Engineering S.a.r.l.

International Consulting Worldwide Sàrl

2, rue de la Moselle

L-5447 Schwebsange

Signature

Référence de publication: 2009146268/15.

(090176718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Heddon International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 50.366.

L'an deux mil neuf, le vingt-sept octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HEDDON INTERNATIONAL HOLDING S.A.", ayant son siège social au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 50.366, a été constituée suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors de résidence à Luxembourg en date du 15 février 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 270 du 17 juin 1995, modifié suivant acte reçu de ce même notaire, en date du 31 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 787 du 24 mai 2002, modifié suivant acte reçu du notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich, en date du 17 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 759 du 23 juillet 2004.

A comparu:

FLORENTINE INTERNATIONAL LIMITED, ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Cynthia Fradcourt, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 20 octobre 2009.

Laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui en même temps après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant.

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Donner décharge aux administrateurs et au commissaire actuellement en fonction.
2. Décision de dissoudre la Société et prononcer la mise en liquidation à compter de ce jour.
3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
4. Divers.

Après délibération, l'assemblée adopte les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée donne décharge aux administrateurs en fonction: Monsieur Didier Me Gaw; Monsieur Stéphane Lataste; Monsieur Marco Zanolini. L'assemblée donne décharge au Commissaire en fonction, L'Alliance Révision S.à r.l.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur KERMON CAPITAL INC., ayant son siège social à Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants des lois sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 du sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine pour la durée qu'il fixe.

Dont acte, fait et passé au Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, dûment représenté, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Fradcourt et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 octobre 2009. Relation: LAC/2009/45424. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009147466/53.

(090178368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Promocom, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5318 Contern, 1, rue Beau Soleil.
R.C.S. Luxembourg B 62.687.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009146139/10.

(090177133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Novertec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3737 Rumelange, 29, rue Henri Luck.
R.C.S. Luxembourg B 140.243.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rumelange, le 17 septembre 2009.

André BOUSSER

Administrateur - Délégué

Référence de publication: 2009146142/12.

(090177182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Centre de Télécommunications et Téléinformatiques Luxembourgeois, Société Anonyme.

Siège social: L-2413 Luxembourg, 43, rue du Père Raphaël.
R.C.S. Luxembourg B 33.061.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juillet 2009

Les actionnaires de la société CENTRE DE TELECOMMUNICATIONS ET TELEINFORMATIQUE LUXEMBOURGEOIS réunis en Assemblée Générale Ordinaire du 2 juillet 2009, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale constatant que les mandats des administrateurs de:

- Monsieur Jacques Wolter administrateur de société, demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg,
- Monsieur Aloyse Wagner, Président du Conseil d'Administration, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Paul Dock, Administrateur-délégué, demeurant à Flaxweiler,

sont venus à échéance en 2009, décide de les renouveler dans leur fonction pour une nouvelle période de quatre (4) ans c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

De même,

- Monsieur Aloyse Wagner, Président du Conseil d'Administration, demeurant à Luxembourg est renouvelé dans sa fonction de Président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

De plus, l'assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur délégué de:

- Monsieur Paul Dock, Administrateur-délégué, demeurant à Flaxweiler,

est venu à échéance en 2009, décide de le renouveler dans sa fonction pour une nouvelle période de quatre (4) ans c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

D'autre part, le mandat du réviseur:

- la société Grant Thornton Lux Audit S.A.(anc. LUX-AUDIT REVISION), ayant son siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafbruch, R.C.S. Luxembourg B 43.298 étant arrivé à échéance, il est décidé de le renouveler pour une période de quatre (4) années, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2013.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2009146007/31.

(090176961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.
